

COMMUNIQUE FINAL

Il s'est tenu à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, en la salle de conférence du Pullman Hotel, du 24 au 26 juillet 2018, la Conférence Internationale sur la recherche pour la conservation de la Biodiversité et des Services Écosystémiques - CIBES 2018 en sigle.

Organisée par le Programme de maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts, mis en œuvre par la Coopération Allemande (BGF/GIZ) en collaboration avec les Universités de Kinshasa (UNIKIN) et de Lubumbashi (UNILU) ainsi que la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES), sous le haut patronage du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne en RDC, cette conférence avait pour objectif de faire connaître les données de la recherche relatives aux services écosystémiques offerts par la biodiversité en RDC et d'explorer les voies et moyens pour faciliter leur prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de conservation de la biodiversité et des services écosystémiques et de développement. Ceci en tenant compte des normes et standards internationaux entre autres en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Identifier les besoins en données de la RDC en rapport avec les résultats de l'évaluation IPBES en Afrique ;
- Échanger sur le cadre stratégique et institutionnel de la RDC relatif à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques ;
- Partager les bonnes pratiques relatives à la réduction des impacts négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment l'exploitation minière ;
- Partager les pratiques et solutions innovantes en faveur de la conservation des services écosystémiques de la biodiversité en RDC ;
- Définir les meilleures voies de collaboration entre les différents acteurs pour l'intégration des données de recherche dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de conservation de la biodiversité ;
- Initier l'élaboration de produits spécifiques dans la perspective de la 14^{ème} Conférence des Parties (COP 14) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Ont pris part à la CIBES 2018, environ 250 participants issus des parties prenantes suivantes :

- Les structures gouvernementales : Ministères de l'Environnement, du Plan (niveau national et province du Sud-Kivu), de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme, de l'Agriculture, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, des Finances, de Portefeuille et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), Chefferie de Kabare, Fonds Vert, la coordination nationale COMIFAC-RDC ;

- Les universités et institutions de recherche internationaux, d’Afrique Centrale et de l’Ouest : Université de Buea au Cameroun, Université Nangui Abrogoua et Université Félix Houphouët-Boigny de la Cote d’Ivoire, WABES, CIFOR, ERAIFT ;
- Les universités et institutions de recherche de la RDC : les Universités de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Bukavu, Kindu, le Centre de Recherche de LWIRO, le Centre de surveillance de la Biodiversité de Kisangani, ISEA/Mondongo, IFA/Yangambi, ISEA/Tshela, Projet Forêts/INERA, CERUKI, ULC ;
- Les réseaux et organisations sous-régionaux : RIFFEAC, CICOS, Réseau Africain des Forêts Modèles, OSFAC, CEFDHAC, PFBC ;
- Les organisations nationales de la société civile : JUREC, JURISTRALE, OGF, HPP-Congo, RAIFORCO, ACTION AGRO ECOLOGIE, STRONG ROOTS CONGO, BEGEAD, Congo Green Citizen, AMOWILL AFRICA, BDA Fondation, Congo Écologie, LUKURU Foundation, UNAGRICO, Mwana Inchi, MAKHO/ASBL, OAERSE, Observatoire, Agence Tolérance Zéro, Créons un Nouveau Congo d’Excellence, LUOC ;
- Les partenaires au développement et organisations régionales et internationales: GIZ (BGF, RESE, BGSM, GETRACO), BGR, BM, PNUD, FAO, USAID-CARPE, UICN, WCS, AWF, WRI, KfW, DFID, IPBES, IPBES-Cameroun, Ambassades d’Allemagne, Britannique, de Suède ;
- Des représentants des communautés locales et peuples autochtones : ANAPAC, APAC/REPALEF, LYNAPICO ;
- Le secteur privé : FEC, SOCIETE D’EXPLOITATION DE KIPOI, IDAK, IDAKI, GTT Mines, MMG, TFM ;
- Des chercheurs indépendants.

2

I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE

L’ouverture de la CIBES 2018 a été ponctuée par sept (7) allocutions prononcées respectivement par L’Université de Kinshasa, l’IPBES, Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), l’Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l’Université de Lubumbashi, l’Ambassade de la République Fédérale d’Allemagne en RDC et le Ministère de l’Environnement et Développement Durable. La série d’allocutions a été marquée par la projection d’une séquence vidéo IPBES sur la problématique de l’interface science-politique.

L’Université de Kinshasa a, par le **Professeur KASHAKA**, souhaité la bienvenue aux participants dans la ville de Kinshasa et émis le vœu de voir cette conférence aboutir à des résultats concrets.

Le Professeur Joseph MULONGOY a, au nom de Madame Anne Larigauderie, Secrétaire Exécutive de l’IPBES, souligné le fait que l’évaluation IPBES 2018 pour l’Afrique a relevé des lacunes, notamment sur les aspects de la recherche. Il a de ce fait émis le vœu de voir les décideurs politiques s’approprier les résultats de cette conférence internationale.

Le PFBC par son facilitateur délégué, **Monsieur Maxime NZITA**, a quant à lui relevé l’importance de concilier les défis de la recherche scientifique et de l’économie au profit de la biodiversité, en vue d’amener les pays de la sous-région Afrique Centrale vers un modèle économique durable.

L’ICCN a par **Monsieur Jeff MAPILANGA**, Directeur Technique et Scientifique, Représentant de son Directeur Général, rappelé la place de choix de la recherche parmi ses

missions ainsi que son importance, la recherche se révèle comme un des remèdes à apporter face aux pressions qui réduisent la biodiversité congolaise.

La séquence vidéo sur l'IPBES, comme outil de vulgarisation avait le mérite de démontrer l'importance de la biodiversité dans le monde, retracer l'historique de la naissance de l'initiative IPBES et la portée globale des quatre différentes évaluations régionales instituées depuis 2015.

L'Université de Lubumbashi par son Recteur, le **Professeur Gilbert KISHIBA**, est revenu sur le paradoxe de l'immensité de la biodiversité congolaise et l'état de dégradation accélérée auquel elle est soumise, il a par ailleurs souligné l'importance pour les universités de mener des recherches qui contribuent au développement des sociétés humaines et réitérer l'engagement de l'université de Lubumbashi à œuvrer dans ce sens.

L'Ambassade d'Allemagne en RDC par son Chef de Mission adjoint **Monsieur Thomas WÜLFING**, a, au nom de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, exprimé sa joie de prendre part à cette conférence internationale. Il a relevé l'impérieuse nécessité de conserver l'immense et riche biodiversité de la RDC pour les générations présentes et futures.

Monsieur Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la RDC, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable, Son Excellence Dr Amy AMBATOBE NYONGOLO, a déclaré ouvert les travaux de cette conférence internationale-CIBES 2018.

II. RESTITUTION DE L'ÉVALUATION DE L'IPBES

3

Cette session a été animée respectivement par l'un des Co-présidents et l'un des évaluateurs principal de l'IPBES pour l'Afrique, à savoir le Prof. Jo MULONGOY et le Dr Chimère DIAW qui ont restitué à l'intention des participants l'essentiel des 580 pages de l'évaluation africaine. Des deux communications qu'ils ont tenues, les participants ont compris l'IPBES, son processus de création, ses fonctions, et son cadre conceptuel. L'évaluation a démontré que l'Afrique dispose d'actifs naturels uniques, divers et contrastés. La valeur de sa biodiversité est sous-estimée. L'Afrique doit prendre des options telles que faire des choix de gouvernance en se dotant d'une vision stratégique claire, d'opter pour la transformation de ses ressources naturelles, d'investir dans sa population, de sauvegarder ses connaissances et savoirs, de réaliser l'intensification écologique, etc. L'évaluation a révélé des thématiques importantes que l'Afrique devrait considérer comme opportunité pour changer son économie à l'instar de l'eau, l'énergie, l'alimentation, le changement climatique.

III. PANEL D'OUVERTURE

Un panel d'ouverture a été organisé sur le thème : « Cadre institutionnel de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques : quelle place pour la recherche ? »

Ce panel qui a regroupé le Ministère en charge de la biodiversité de la RDC, l'ICCN, le programme BGF/GIZ, le RIFFEAC et le PFBC, a permis de dégager les pistes pour assurer que la recherche joue un rôle dans la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques. Malgré l'existence du cadre juridique, institutionnel et même stratégique pour la gestion de la biodiversité, il demeure encore des défis majeurs auxquels doit faire face la RDC. La recherche n'a jusqu'à lors pas joué son rôle dans la gestion de la biodiversité en

RDC. Elle est minée par la faiblesse de financement, l'insuffisance de collaboration entre le monde de la recherche et les gestionnaires de la biodiversité entre autres.

Ce panel a permis également d'identifier des passerelles entre les institutions universitaires et la gouvernance des ressources forestières, à travers les programmes existants. Le cas de l'appui par la GIZ aux Ministères de l'Environnement et de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, à travers l'initiative appelée Stratégie 2020 qui se focalise sur la mise en œuvre de la réforme Licence, Master et Doctorat (LMD) en a constitué une illustration. Le RIFFEAC a plaidé pour la nécessité de développer en Afrique centrale une stratégie de mobilisation des moyens financiers pour la recherche forestière, d'harmoniser les programmes d'enseignement dans la sous-région, de constituer un réseau d'enseignants et chercheurs de la sous-région sur les questions forestières, de la biodiversité et des services écosystémiques dans une logique de pôles d'excellence.

La recherche a été identifiée comme une des priorités dans la feuille de route du PFBC dans la gestion des ressources naturelles en Afrique centrale. Mais, il faut rechercher la valeur ajoutée de la recherche dans l'optimisation des domaines émergents comme l'agriculture, les mines, la biodiversité, etc. Il est aussi question de capitaliser tout ce qui ressort de la recherche sur les forêts et la biodiversité, pour influencer les politiques dans la sous-région.

D'autres intervenants au Panel se sont succédés notamment le Programme d'Appui à la Conservation des Écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCO), par son ancien Manager M. BIHINI WON WA MUSITU qui a rappelé les acquis du PACEBCO en termes de construction des centres écologiques, des infrastructures devant servir à la recherche dans les paysages autour des aires protégées. Mme Danièle FOUTH, Responsable de la Composante Conditions Cadres du Programme BGF de la GIZ, s'est appesantie sur la contribution de la recherche à l'amélioration de l'efficacité de gestion des aires protégées, évoqué l'initiative actuelle de l'UNESCO qui vise une plus grande implication de la recherche de solutions pour conserver les sites du patrimoine mondial. Ceci demande de la part des Africains des options, des solutions, des moyens financiers et de l'expertise à mobiliser par exemple pour réaliser les évaluations nationales de la biodiversité dans le cadre de l'IPBES, comme l'ont également relevé les Professeurs Prince KALEME du Centre de Recherche en Sciences Naturelles de Lwiro (CRSN) dans le Sud-Kivu, DUDU Akaibe, Directeur du Centre de Surveillance de la Biodiversité (CSB) de l'Université de Kisangani et Mylor Ngoy SHUTCHA, Doyen de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Lubumbashi.

Des échanges entre les panélistes il est également ressortit qu'il faut certes faire de la recherche fondamentale mais aussi valoriser les résultats de la recherche par la création de produits commerciaux qui en découleraient, autrement dit créer des entreprises autour des résultats de la recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques (aliments, médicaments, cosmétiques...). En outre, il serait important pour le gouvernement congolais et les universités, de mutualiser les financements auxquels ils ont respectivement accès pour optimiser les bénéfices et favoriser l'identification des problèmes en fonction des besoins concrets et par là, une meilleure prise en compte des résultats dans l'élaboration des politiques et stratégies.

IV. DES EXPOSES INTRODUCTIFS

L'après-midi de la journée d'ouverture de la CIBES, cinq exposés introductifs aux sessions thématiques ont été présentés autour de trois grands thèmes. **Le suivi de la biodiversité et des forêts** par le Professeur Mylor Ngoy SHUTCHA (UNILU) et M. André MAZINGA de

l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), **l'exploitation forestière et l'interaction biodiversité/industries extractives** par M. José ILANGA, Directeur Général (DG) des Forêts du MEDD, et M. Alfred YOKO (WWF RDC), **le réseautage et le renforcement des capacités** par le Professeur Souleymane KONATE du programme *West Africa Biodiversity and Ecosystem Services* (WABES).

Succinctement, le Professeur SHUTCHA a présenté les résultats de plus de 50 ans de recherche sur la biodiversité des sites cuprocobaltifères de l'arc cuprifère katangais. M. André MAZINGA, pour le compte OSFAC a présenté, au nom du Dr Landing MANE empêché, l'étude prospective sur la réduction de l'habitat naturel de certaines espèces fauniques et les conséquences probables sur la perte de la biodiversité. Le DG des Forêts du MEDD a retracé sur l'historique de l'exploitation forestière en RDC, de l'époque coloniale à nos jours. Il en a évoqué les réalisations (Plan de Préparation à la REDD+, Plan d'Investissement REDD+) et a conclu son exposé sur les enjeux de la levée du moratoire sur les concessions forestières et l'organisation des états généraux sur les forêts. M. YOKO a restitué une étude régionale réalisée au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RDC sur les industries extractives et leurs impacts sur la conservation et la gestion des écosystèmes en Afrique centrale qui a montré la nécessité d'avoir des synergies intersectorielles pour réduire les impacts négatifs des activités des industries extractives sur l'environnement. Le Professeur KONATE a rappelé les notions sur les concepts de la biodiversité et des services écosystémiques (BSE) ainsi que leur complexité et a partagé l'expérience du Programme WABES dans le cadre du réseautage et du renforcement des capacités en vue d'une meilleure contribution de l'Afrique de l'Ouest à l'initiative IPBES.

A l'issue de ces exposés thématiques en plénière, des échanges fructueux ont été engagés entre les présentateurs et l'ensemble des conférenciers.

5

V. SESSIONS THEMATIQUES SUR LA BIODIVERSITE, LES IMPACTS DES PRESSIONS ET LES SOLUTIONS INNOVANTES

Le deuxième jour de la CIBES a consisté essentiellement à trois (3) sessions parallèles axées sur : la biodiversité et les services écosystémiques, les impacts des pressions sur la biodiversité et les solutions innovantes de conservation, respectivement modérées par Dr Chimère DIAW, Prof Jo MULONGOY et Prof Mylor SHUTCHA.

Les rapports des trois sessions parallèles ont été présentés respectivement par M. Benjamin BAKADISULA, du MEDD, M. Gabriel KITENGE de l'ICCN et Mme Sarah MAMBU du BGF/GIZ. Des séries de discussions pour contribuer aux recommandations émises par chaque groupe de travail ont été organisées. Les résultats des discussions et recommandations formulées dans les sessions thématiques ont été exploités dans la formulation des recommandations reprises dans le présent communiqué.

VI. SESSION POSTER

La première partie de la matinée du dernier jour de la CIBES a fait l'objet d'une session poster qui a permis de présenter la contribution d'expériences de terrain et des travaux de recherche sélectionnés à l'atteinte des Objectifs d'Aichi.

Pour introduire ladite session, Mme. Danièle FOUTH du BGF/GIZ a interviewé M. Mike IPANGA, Point Focal RDC de la CDB sur les objectifs d'Aïchi d'une part et d'autre part Mme Chantale Edoa (GIZ/COMIFAC) et M. Fabrice Mambwe (GIZ/BGF), sur l'outil ayant

permis de générer les posters objet de l'exposition. M. Ipanga a présenté le contexte de ces vingt objectifs d'Aichi, élaborés lors de la réunion des parties à la CDB, comme cibles à atteindre durant la période de 2011-2020 et déclinés en 14 objectifs au niveau national. Il a par ailleurs évoqué le lancement du processus de la rédaction du 6^{ème} Rapport national qui reviendra en détail sur cette question en requérant une participation des parties prenantes issues des différents secteurs ayant trait à la biodiversité.

Mme Edoa et M. Mambwe ont quant à eux relevé la convivialité et l'interactivité de l'outil « Aichi Poster Tool », développé par la GIZ et adopté par la CDB depuis 2016. Ils ont par ailleurs souligné des défis liés à l'élaboration des posters qui s'inscrivent tout à fait dans la question de l'interface science-politique, objet de la présente CIBES, dont le principal était de traduire les résultats dans une logique de contribution potentielle à l'atteinte des objectifs d'Aïchi.

Les thématiques exploitées au travers cette session posters tournaient autour des sujets suivants :

1. Les champignons sauvages : une ressource précieuse pour le développement socioéconomique en RD Congo, par M. Héritier du CERUKI (Centre de Recherches Universitaires du Kivu) ;
2. Études des plantes médicinales et impacts écologiques de leur prélèvement, par Dr Jean-Pierre Pitchou MENIKO TO HULU (IFA Yangambi) ;
3. Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY) : les moteurs de la déforestation et dégradation de la forêt, par M. Merger TSHOMBA (UNIKIS) ;
4. Gestion des Aires Protégées en R D Congo : Bilan et Perspective, par M. Augustin YAKAYENGO TOKO (Université de Kindu) ;
5. Analyse de la structure spatiale de la forêt dense sèche : Cas de "Muhulu", Katanga, RDC, par M. Aloïse BITAGIRWA NDELE (UNILU) ;
6. Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts par M. Jean Luc ZUNGULUKA et Mme Mignonne KAYOYO du Programme BGF de la GIZ ;
7. Impact des activités minières sur la flore du cuivre et stratégie de conservation dans le Haut Katanga (RDC), par M. Israël MUCHIZA BACHINYAGA (UNILU) ;
8. Endemic gastropods of the central Congo rivers: a conservation assessment, par M. Oscar WEMBO NDEO (UNIKIS).

Il ressort de cette séance de présentation des posters qu'une plus grande synergie entre toutes les parties prenantes permettrait de collecter plus d'informations en rapport avec les progrès relatifs à l'atteinte des objectifs d'Aïchi au niveau nationale.

VII. RECOMMANDATIONS

A l'issue des discussions en plénière et des sessions thématiques, les participants ont formulé des recommandations suivantes :

A. Au Parlement congolais

1. Harmoniser les lois ayant trait à la protection de la biodiversité et les services écosystémiques, notamment le code minier, le code agricole, le code forestier, etc.;
2. S'impliquer dans le suivi de la mise en œuvre de ces lois.

B. Au Gouvernement de la RDC

1. Évaluer le niveau d'avancement de la recherche locale sur la biodiversité et les services écosystémiques et envisager les mécanismes de leur capitalisation dans le cadre de l'évaluation 2018 de l'IPBES;
2. Mettre en place une plateforme nationale de discussion pour assurer une meilleure représentation de la RDC à l'IPBES ;
3. Organiser les états généraux inclusifs des forêts, en vue d'identifier les causes profondes de destruction des forêts, de la biodiversité et des services écosystémiques ;
4. Développer en Afrique centrale et en RDC, des initiatives similaires au WABES afin de faire l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques ;
5. Élaborer le schéma national d'aménagement du territoire et les schémas provinciaux d'aménagement du territoire, en prenant en compte les questions de la biodiversité et services écosystémiques;
6. Appuyer les efforts de recherche visant une meilleure connaissance productive des écosystèmes et de leur valeur économique, sociale et écologique dans le but de faciliter la prise de décision politique et la valorisation de la biodiversité par la communauté nationale ;
7. Mettre en place un fonds compétitif privés d'appui à la recherche et à la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques ;
8. Mettre en place des initiatives institutionnelles de recherche sur la biodiversité à l'instar du « Musée sur la biodiversité », en vue de renforcer la recherche (formation, éducation, sensibilisation) sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
9. Développer l'approche des paysages pour valoriser les aires protégées de la RDC et en faciliter les recherches ;
10. Valoriser la biodiversité pour l'économie, cas de l'écotourisme ;
11. Mettre en place des stratégies pour la valorisation des savoir-faire traditionnels et droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones et des chercheurs modernes sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
12. Sécuriser les droits de propriété intellectuelle des chercheurs sur les services écosystémiques.
13. Faire de la recherche sur des initiatives qui ont un impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes notamment la restauration des écosystèmes ainsi que la mise en place et la gestion efficace des Aires protégées;
14. Vulgariser et appliquer la réglementation relative au Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) notamment la responsabilité sociétale des acteurs du secteur privés, des populations, et de toutes les autres parties prenantes à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques.

7

C. Aux Universités et institutions de recherche

15. Renforcer les initiatives de formation académique et post-académique en vue de développer les capacités des jeunes chercheurs sur la gestion des ressources naturelles en général et la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques en particulier;
16. Concilier le défi de la recherche scientifique et de l'économie au profit de la biodiversité et des services écosystémiques, en vue d'amener les pays de la sous-région Afrique Centrale vers un modèle économique durable;
17. Encourager la réalisation des études qui démontrent la quantification, l'attribution de la valeur économique et la rentabilité de l'exploitation durable de la biodiversité;

18. Mettre à la disposition des services étatiques des données de recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques et veiller à leur intégration dans les politiques et stratégies nationales sur la biodiversité;
19. Appuyer les ministères en charge de la recherche scientifique et de la biodiversité dans l'élaboration de la politique nationale de recherche scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques
20. Assurer les recherches sur la valorisation des savoirs traditionnels et l'obtention des autorisations dans le cadre de l'APA;
21. Assurer un lien avec le collège scientifique du PFBC en vue de créer un canal de partage d'information de la recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques au niveau de la sous-région (et lors de la conférence de Belgique);
22. Développer l'approche socio-culturelle à côté d'autres approches traditionnelles (écologique, économique) dans la recherche pour l'évaluation des ressources biologiques et des services écosystémiques ;
23. Approfondir les recherches sur l'écologie des espèces à haute valeur marchande, recenser les différentes sources de données et des synergies des institutions de recherche ;
24. Intégrer la multidisciplinarité, pluridisciplinarité et transdisciplinarité dans les recherches sur la biodiversité et les services écosystémiques;
25. Promouvoir les jardins zoologiques et botaniques, pour la sensibilisation dans le maintien de la biodiversité et pour permettre au secteur de la biodiversité de contribuer au budget de l'Etat;
26. Promouvoir les liens entre les chercheurs des États et les institutions régionales et internationales.

D. Aux organisations de la société civile

27. Mettre en place une plateforme de communication permanente et d'échange d'information entre les structures de gestion de la biodiversité et les universités et institutions de recherche en matière de biodiversité et des services écosystémiques;
28. Mener un plaidoyer auprès des autorités politiques pour la capitalisation des résultats de la recherche dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques;
29. Encourager les institutions de recherche à interagir avec les communautés locales et peuples autochtones ainsi que le secteur privé pour renforcer les données de recherches;
30. Vulgariser la réglementation relative au Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) notamment sur la responsabilité sociétale des acteurs du secteur privés et de toutes les autres parties prenantes à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques ;
31. Développer des stratégies de communication avec des outils indispensables pour la valorisation des produits de la recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
32. Sensibiliser sur les droits de propriété intellectuelle des services écosystémiques des communautés locales et autochtones ;
33. Inventorier et mener le plaidoyer pour la reconnaissance légale des Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC).

E. Au secteur privé

34. Créer un fond pour la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques par les entreprises privées qui soutiendra différentes actions en matière de biodiversité et des services écosystémiques ;
35. Appuyer les recherches sur l'identification des normes et des marchés locaux sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
36. Initier les projets de phyto-remédiation à grande échelle dans l'arc cuprifère katangais;
37. Renforcer les initiatives de partenariat-public-privé (PPP) dans la gestion de la biodiversité ;
38. Renforcer la collaboration avec les universités et institutions de recherche sur la quantification des services écosystémiques ;
39. Travailler en réseau au niveau africain pour valoriser les richesses et les financements.

F. Aux partenaires techniques et financiers

40. Assurer une mobilisation des financements pour appuyer les recherches sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
41. Mobiliser les ressources humaines indispensables pour appuyer le renforcement des capacités des parties prenantes nationales dans la recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques;
42. Appuyer la création par le gouvernement avec l'appui des universités et institutions de la recherche, d'un portail des informations existantes et à jour de recherche en matière de la biodiversité et des services écosystémiques en RDC;
43. Appuyer les initiatives de renforcement des capacités des chercheurs sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
44. Apporter un appui aux gestionnaires des parcs à la mise en place un plan de suivi – évaluation des feux de brousse ;
45. Promouvoir des activités alternatives autour des aires protégées par le développement de projets améliorant le bien-être des communautés locales notamment l'agroforesterie, le reboisement avec des espèces indigènes et la promotion des énergies renouvelables.

9

VIII. CONSTITUTION D'UNE TASK FORCE BSE-RDC

Pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la présente CIBES et conduire les démarches vers la création d'une plate-forme IPBES au niveau national, les participants ont adopté la mise sur pied d'une Task Force constituée ainsi qu'il suit :

1. Partie gouvernementale : 3 représentants (DDD, ICCN, CNC-COMIFAC);
2. Universités et institutions de recherche : 3 représentants (UNIKIN, UNILU et UNIKIS);
3. Partenaires techniques et financiers: 3 représentants (GIZ, WWF, WCS)
4. Société civile : 2 dont CEFDHAC, REPALEF
5. Secteur privé: 1 représentant.

IX. MESSAGES CLES POUR LA 14^{ème} CdP SUR LA CDB

Les participants à la Conférence internationale de Kinshasa sur la recherche pour la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques ont élaboré les présents messages clés à l'attention de l'ensemble des parties prenantes à la COP 14 de la CDB, confiants que cet appel en faveur d'un renforcement de la recherche pour la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques sera entendu et acté :

1. Il est fait état d'une augmentation croissante en Afrique centrale des pressions sur la biodiversité et leur impact sur les services écosystémiques :

Les États d'Afrique centrale devraient stimuler davantage les recherches pour permettre à la sous-région de contribuer aux efforts de réduction de la pression sur les ressources forestières et la biodiversité ainsi que les services écosystémiques.

2. Les résultats des recherches en biodiversité et services écosystémiques sont insuffisamment communiqués et diffusés en Afrique centrale et trop peu consultés dans l'espace de la sous-région :

Les États d'Afrique centrale sont appelés à développer et mettre en place des stratégies et outils spécifiques de communication pour diffuser les résultats des recherches en biodiversité et services écosystémiques.

3. L'Afrique dispose des options et solutions face aux défis de la perte de biodiversité et des services écosystémiques, alors que sur terrain, en Afrique centrale, la mobilisation de cette expertise est faible :

Les États sont appelés à mobiliser l'expertise africaine sur les questions de la biodiversité et des services écosystémiques dans la sous-région, spécifiquement dans les pays francophones.

4. L'exploitation minière, forestière, pétrolière, agricole, etc. contribuent significativement à la destruction des écosystèmes forestiers et de surcroît de la biodiversité en Afrique centrale :

Les États d'Afrique centrale expriment la nécessité de concilier dans chaque pays les stratégies d'extraction des industries extractives avec les objectifs de la conservation pour assurer une valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques.

5. Les questions sur la biodiversité et les services écosystémiques sont complexes, interconnectées et souvent imbriquées tant que points d'entrées pour l'élaboration des politiques et stratégies en Afrique centrale :

Les États d'Afrique centrale devront renforcer leurs cadres politique, juridique et stratégique de la biodiversité et des services écosystémiques pour leur donner une valeur ajoutée dans leur contribution au budget national.

6. Dans la sous-région d'Afrique centrale, la recherche scientifique sur la biodiversité est faible et souvent butée à des difficultés d'ordre organisationnel, matériel et financier :

Les États d'Afrique centrale sont appelés à mobiliser fortement les ressources humaines, matérielles et financières indispensables pour la recherche scientifique liées à la biodiversité et aux services écosystémiques.

7. Au niveau de la sous-région d'Afrique centrale, il a été relevé une nécessité de renforcer la communication et les échanges entre les universités et les institutions de recherches en matière de la biodiversité et les services écosystémiques :

Les États d'Afrique centrale sont appelés à appuyer les réseautages et les échanges d'expérience entre les enseignants-chercheurs au niveau sous régional et national en matière de biodiversité et des services écosystémiques.

8. L'évaluation régionale IPBES a démontré une faiblesse de la représentativité de l'expertise africaine et de sa contribution lors de cette phase :

Les États d'Afrique centrale sont appelés à mobiliser une expertise indispensable et fortement représentative pour les prochaines évaluations IPBES, en assurant qu'ils disposent des plateformes ou taskforce opérationnelles regroupant aux côtés des structures gouvernementales, des acteurs ayant une connaissance sur la biodiversité et les services écosystémiques de leurs pays, notamment les universités et institutions de recherche, la société civile, les communautés locales et peuples autochtones, le secteur privé.

I. CEREMONIE DE CLOTURE

Cette dernière session de la CIBES, modéré par le Professeur Mylor SHUTCHA, Représentant de l'Université de Lubumbashi a vu défiler à la tribune les trois modérateurs des sessions parallèles, le Professeur KONATE et Dr. Oliver KÖGLER, coordonnateur du programme BGF.

Le Professeur MULONGOY a soulevé la nécessité de prioriser les recommandations et a insisté pour que les résultats de la CIBES soient suffisamment communiqués en envisageant un mécanisme d'échange d'information (*Congo Biodiversity and Ecosystem Services, CongoBES*) et en préparant un résumé de la CIBES à soumettre au site web de l'IPBES.

Dr. Chimère DIAW s'est félicité de l'implication significative des jeunes, dans la préparation à la tenue effective de la CIBES. Ceci témoigne de l'avenir du processus. Les moyens en termes de connaissances anciennes (savoirs traditionnels) et les connaissances actuelles existent et présument que l'Afrique puisse réussir son pari.

Pour le Professeur KONATE, la CIBES 2018 a été une belle initiative de par ces deux objectifs : Comment organiser l'IPBES en RDC et comment faire participer avec efficacité et efficacie la RDC à la COP 14 à Sharm El-Sheikh en Égypte, en novembre 2018. En termes de perspectives, le Professeur KONATE suggère une réflexion par la Taskforce sur les moyens de pérenniser la CIBES par des rencontres cycliques.

Dr. Oliver Koegler, Représentant du programme BGF a relevé sa satisfaction d'avoir participé à la présente CIBES et par la même occasion, renouvelé la disponibilité du programme BGF à apporter tout son appui à de telles initiatives.

Au nom de tous les participants, le Représentant de l'Université de Lubumbashi a remercié l'équipe de modération ainsi que tout le comité d'organisation pour la réussite de cet évènement et souhaité bon retour à tous.

Fait à Kinshasa, le 26 juillet 2018

Les Participants